



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 16 octobre 2023**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 1309, rang du Nord (lot 6 427 717 du cadastre du Québec).

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser que la piscine projetée ainsi que ses équipements puissent être localisés en cour avant de la résidence plutôt qu'en cours latérales ou arrière, comme prévu à l'article 10.9.3 du *Règlement de zonage 583-15*.

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 788, rang Sainte-Croix (lot 4 623 800 du cadastre du Québec).

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que la résidence unifamiliale existante puisse être implantée à une distance de l'ordre de 6,52 mètres de la ligne latérale droite plutôt qu'à 9 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone AVd-3 de la Grille des spécifications : feuillets des normes du *Règlement de zonage 583-15*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du **16 octobre 2023**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 25 septembre 2023.

La greffière,

Vicky Morasse